

**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'institut.

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	Grade
		Nom et Prénom	Grade	Mail		
Jury d'admission en 1ère année de BUT		David DUVAL *Tiphaine ROMBAUTS-CHABROL	PR MCF	david.duval@univ-perp.fr tiphaine.rombautschabrol@univ-perp.fr	Carole BLANCHARD (chef de département GB) Cécile DOLLE-FABRE (chef de département GIM) Delphine BAGNOULS (chef de département GEA) Guillaume CARROUET (chef de département MLT) Mélanie ROGERS (chef de département CJ) Jean-Michel CAZELLES (chef de département GCGP) Isabelle UFARTE (chef de département SD) Laurent AYRAL (chef de département TC)	PR PRCE PRCE MCF PRCE PRCE PRAG PRCE
					Christophe RONDDET(GB) Martine GRISENTI (GIM) Manon PODESTA (GEA) Sophie MASON (MLT) Nadine PIATTE (CJ) Oliver CASTEL (GCGP) Thierry SPINOSA (SD) Philippe JEANJEAN (TC)	MCF MCF MCF PR PRAG PRAG PRAG
					Christelle SANTANACH (GEA, TC) Suppléante : *Clare BLASCO (GEA,TC)	Professionnel
					Eric CABAILLE (MLT, GB) Suppléant : *Pascal GARCIA (MLT, GB)	Professionnel
					Evelyne ABBE (CJ, GIM, GCGP) Suppléant : *Jean-René MAVOUNGOU (CJ, GIM, GCGP)	Professionnel
					Alain CHOMEL (SD) Suppléant : Farida AOULADOMAR (SD)	Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 17 décembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

